



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 32/2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 28 mai 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme LARRUY Marie Ange

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM Aude Centre : M. Patrick RESPLANDY représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION DE CRISE - POST-AUDIT

Le SMMAR EPTB Aude, conscience des forces et des faiblesses de ses outils informatiques de gestion de crise, souhaite se renforcer et développer un outil complet et efficient de gestion de crise en temps réel.

L'audit du système d'information du SMMAR, lancé en 2023, met en évidence la nécessité d'investir dans le développement de nouveaux outils de gestion de crise. Ces outils doivent être conçus pour répondre aux besoins spécifiques du SMMAR, pour assurer la centralisation et la synthèse de l'information, et pour proposer une interface intuitive et ergonomique.

Certains outils seront abandonnés, d'autres seront améliorés et de nouveaux seront développés.

Outil à abandonner :

- 24/7
- Fichier Excel de gestion des stations et ouvrages

Outils à conserver/améliorer :

- Wiki-Predict / GECOS
- Extranet MF
- Outlook (astreintes)
- Lizmap Crise
- SCOUT
- SDAL
- Sirs Dignes
- Sharepoint (accès aux kits, documentation, outils etc....)
- Dinamis (commande d'images satellite)
- Pilotage des pompes et clapets des ouvrages

Outils à (re) développer / déployer :

- WhatsApp
- Nouveau concentrateur de données avec monitoring mail et SMS
- Nouveau Shyvaa pro
- Nouveau Shyvaa grand public
- Outil RETEX des événements passés

Le développement d'outils de gestion de crise fait l'objet d'une fiche action n°3.02 dans le PAPI 3.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 250 000€ HT ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible HT	% Subv.	Total
EUROPE - FEDER	250 000 €	60 %	150 000 €
DEPARTEMENT 11	250 000 €	20%	50 000 €
AUTOFINANCEMENT	250 000 €	20%	50 000 €
TOTAL			250 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION DE CRISE - POST-AUDIT »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr